



**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE  
SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS**

**Contribution : Pôle macroéconomie-finance  
(Fabrice BERTHAUD, Edouard PEILLON)**

Tunis, le 10 décembre 2019

**Objet : Les relations économiques bilatérales entre la France et la Tunisie.**

*La France entretient avec la Tunisie des relations commerciales et financières privilégiées. En 2018, elle demeurait le premier partenaire commercial de la Tunisie, en étant à la fois le pays destinataire de près 29,3% des exportations tunisiennes et à l'origine de 14,3% des importations tunisiennes. Si la balance commerciale tunisienne totale est structurellement déficitaire, la Tunisie enregistre un excédent commercial bilatéral chronique à l'égard de la France. Celui-ci a atteint un niveau record en euros sur l'année 2018 (1,2 Md EUR). La France subit en effet des pertes de parts de marché tendancielle en Tunisie. Alors qu'elle était le principal fournisseur de biens de la Tunisie depuis l'indépendance du pays, la France n'en est plus que le second depuis 2017, derrière l'Italie, et l'écart avec ce pays s'est accentué en 2018. Par ailleurs, la France reste un investisseur de premier plan en Tunisie : en 2018, elle était le premier pourvoyeur d'investissements directs à l'étranger en Tunisie en termes de flux et le second en termes de stock, selon les données de l'organisme tunisien FIPA (Foreign Investment Promotion Agency). La présence financière de la France en Tunisie est très forte (environ 140 000 personnes employées au total), particulièrement dans les secteurs industriels et des services. Concernant l'avenir, le résultat des négociations en cours entre la Tunisie et l'Union européenne relatives à l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) d'une part, et la refonte de la fiscalité des entreprises (suppression des régimes préférentiels en matière d'imposition directe – offshoring ; mesures compensatoires, etc.) d'autre part, influenceront sur les relations commerciales et financières entre les deux pays.*

**1. La France reste le 1<sup>er</sup> partenaire commercial de la Tunisie mais elle subit des pertes tendancielle de parts de marché dans le pays et enregistre un déficit commercial bilatéral élevé<sup>1</sup>.**

**1.1 La Tunisie échange des biens principalement avec la France et ces transactions génèrent un excédent commercial bilatéral structurel pour la Tunisie, le plus important du pays.**

**La France est le 1<sup>er</sup> partenaire commercial de la Tunisie.** Sur l'année 2018, les échanges commerciaux franco-tunisiens (exportations et importations de biens) se sont élevés à 7,8 Mds EUR. Selon les données de l'Institut national de la Statistique (INS), la France pèserait donc pour 20,4% des échanges commerciaux de la Tunisie contre 15,8% pour l'Italie (2<sup>ème</sup> partenaire commercial) et 9,4% pour l'Allemagne (3<sup>ème</sup>)<sup>2</sup>. Les échanges commerciaux franco-tunisiens apparaissent en forte hausse par rapport 2017 (+4,5%). Ils s'inscrivent dans une tendance haussière sur longue période : le taux de croissance annuel moyen des échanges commerciaux entre les deux pays atteint +2,6% sur les dix dernières années.

**Ces échanges commerciaux entre les deux pays génèrent un déficit bilatéral structurel pour la France<sup>3</sup>.** Ce déficit a surtout progressé depuis 2013 (année durant laquelle il était proche de l'équilibre). En 2018, il atteignait 1,2 Md EUR, en hausse de 24,1% par rapport à 2017. Côté tunisien, cela signifie que le pays bénéficie d'un excédent commercial bilatéral sur longue période vis-à-vis de la France, le plus important du pays, alors même que la balance commerciale totale de la Tunisie est déficitaire.

<sup>1</sup> Les données de cette partie proviennent des Douanes Françaises, sauf exception dument spécifiée. En outre, les données d'exportation et d'importation stipulées sont en valeur.

<sup>2</sup> 5,95% pour la Chine (4<sup>ème</sup>) et 4,64% pour l'Espagne (5<sup>ème</sup>).

<sup>3</sup> Cf. figure 1 en annexe.

## 1.2 La France n'est plus que le second exportateur de biens vers la Tunisie, derrière l'Italie, et l'écart s'accroît entre les deux pays.

Le montant des exportations françaises vers la Tunisie est élevé et en légère hausse en 2018 (3,3 Mds EUR sur l'année, soit +1,7% par rapport à 2017<sup>4</sup>). Néanmoins, les récentes performances françaises à l'export n'ont pas été suffisantes pour contrebalancer la **baisse tendancielle de parts de marché du pays en Tunisie**. Selon les données de l'INS, celles-ci ont chuté de plus de 10 points au cours des années 2000 (de 26,3% en 2000 à 14,3% en 2018). En conséquence, la France est devenue en 2017 le second fournisseur de la Tunisie après l'Italie, alors qu'elle en était le 1<sup>er</sup> depuis l'indépendance du pays<sup>5</sup>. Cette tendance s'est confirmée en 2018 : les parts de marché de la France en Tunisie ont diminué de 0,7 point, tandis que les parts de marché de l'Italie ont progressé de 0,1 point (à 15,7%). La France a perdu des parts de marché au profit notamment de certaines économies émergentes, telles la Chine (parts de marché de 1% en 2000 à 9,5 % en 2018 - 3<sup>ème</sup> fournisseur en 2018) et la Turquie (5<sup>ème</sup> fournisseur avec 4,6% des parts de marché en 2018, contre 3,5% en 2011). Les parts de marché de l'Allemagne (4<sup>ème</sup> fournisseur) sont relativement stables cette dernière décennie (7,7% de parts de marché en 2018).

La France réalise près de la moitié de ses exportations vers la Tunisie dans les deux secteurs suivants<sup>6</sup> :

- En premier lieu, la France exporte vers la Tunisie des **équipements mécaniques, électriques et informatiques** (1,1 Md EUR en 2018, soit presque 1/3 des exportations françaises vers la Tunisie). Ces exportations sectorielles apparaissent en hausse par rapport à 2017 à +1,9%, après un fort recul de -6% en 2017<sup>7</sup>.
- En second lieu, la France exporte vers la Tunisie des **produits textiles, habillement, cuir et chaussures** (496 M EUR en 2018, soit 15% des exportations françaises vers la Tunisie). Ces exportations sectorielles ont légèrement diminué (-0,5% par rapport à 2017)<sup>8</sup>.
- Enfin, la France exporte vers la Tunisie des **matériaux de transport** pour des montants importants<sup>9</sup> (293 M EUR en 2018, soit environ 9% des exportations françaises vers la Tunisie). Ces exportations sectorielles s'inscrivent en forte baisse pour la troisième année consécutive (-7% en 2018 et même une division par deux depuis 2015<sup>10</sup>).

## 1.3 Les importations françaises de biens tunisiens ont atteint un niveau record en 2018.

**La France est de loin le 1<sup>er</sup> client de la Tunisie.** Selon les données de l'INS, en 2018, elle était le pays destinataire de 29,3% des exportations tunisiennes, loin devant l'Italie (deuxième client avec 15,9% des exportations) et l'Allemagne (3<sup>ème</sup> avec 12%, un ratio en forte hausse – 8,5% en 2010)<sup>11</sup>. Les importations françaises de biens tunisiens se sont encore accrues en 2018 (+6,7% par rapport à 2017), atteignant un niveau record de 4,5 Mds EUR sur l'année. Cela confirme la tendance haussière observée sur la décennie (taux de croissance annuel moyen de +4,2% entre 2009 et 2018).

---

<sup>4</sup> Toutefois, les exportations françaises n'ont pas retrouvé leur niveau observé durant la période entre la révolution (2011) et les attentats (2015).

<sup>5</sup> Cf. figure 2 en annexe.

<sup>6</sup> Cf. figure 3 en annexe.

<sup>7</sup> Selon les données *Comtrade* de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'année 2017, il s'agit essentiellement de « circuits électroniques intégrés » (4,8% des exportations totales), « d'appareils électriques de commutation, de protection de circuits électriques, de connexions à des circuits électriques » (4,1% des exportations totales) et de « fils, câbles et autres conducteurs électriques isolés » (2,7%).

<sup>8</sup> Selon les données de *Comtrade* pour l'année 2017, il s'agit essentiellement de « étoffes de bonneterie » (4,1% des exportations totales) et de fibres synthétiques ou artificielles (2,4%).

<sup>9</sup> En 2017, il s'agissait essentiellement de « autos cycles tracteurs » (5,9% des exportations totales) et de « navigation aérienne ou spatiale » (2,6%).

<sup>10</sup> Une partie de la baisse s'explique par la livraison d'un Airbus à la compagnie aérienne nationale Tunisair en 2015.

<sup>11</sup> Le 4<sup>ème</sup> client (l'Espagne) ne concentre que 5% des exportations tunisiennes.

Par secteur, les importations françaises de biens tunisiens apparaissent peu diversifiées. En effet, trois secteurs d'activité concentrent 80% des importations françaises en provenance de Tunisie :

- La France importe principalement des **équipements et matériels mécaniques, électriques et informatiques**<sup>12</sup> (1,54 Md EUR en 2018, soit 34,4% des importations bilatérales), ce qui confirme la réussite du modèle tunisien de sous-traitance et d'équipementier tourné uniquement vers l'exportation<sup>13</sup>.
- La France importe également des biens tunisiens provenant du **secteur textile** (1,2 Md EUR sur l'année 2018, soit 26,8% des importations bilatérales). Ces importations ont augmenté de +2,82% en 2018 en dépit de la perte de compétitivité de la Tunisie dans ce secteur, par rapport aux pays d'Asie et d'Europe de l'Est notamment<sup>14</sup>.
- Les importations françaises de **matériels de transport**<sup>15</sup> tunisiens sont relativement importantes (821 M EUR sur les douze derniers mois disponibles, soit 18,3% des importations bilatérales)<sup>16</sup>.

La structure sectorielle des importations françaises de biens tunisiens est comparable à celle des exportations françaises vers la Tunisie. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit le plus souvent d'un commerce intra-firme entre la maison mère d'une firme multinationale (résidant en France) et sa filiale (résidant en Tunisie) au sein de chaînes de valeur mondiales, ce qui engendre des flux commerciaux dans les deux sens\*.

---

<sup>12</sup> Dans la nomenclature *Comtrade*, il s'agit des machines, appareils mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières et leurs parties ; des machines et équipements électriques et leurs parties ; des appareils d'enregistrement et de reproduction du son et des téléviseurs ; et enfin des éléments suivants : optique, photographique, cinématographique ; mesure, contrôle, précision médical ou chirurgical ; horloges et montres, et leurs parties.

<sup>13</sup> Selon les données *Comtrade* pour 2017, il s'agit essentiellement de « fils, câbles et autres conducteurs électriques isolés » (11,1% des importations totales), mais aussi d'« appareils téléphoniques » (4,2%) et de « moniteurs et projecteurs » (4,2%).

<sup>14</sup> D'après les données *Comtrade* en 2017, il s'agit surtout de « vêtements et accessoires autres qu'en bonneterie » (7,7% des importations totales), de « vêtements et accessoires en bonneterie » (7%), « d'autres articles confectionnés et friperie » (2,7%) et de « chaussures » (2,3%).

<sup>15</sup> Dans la nomenclature *Comtrade*, il s'agit des locomotives de chemin de fer ou de tramway matériel roulant et de pièces détachées ; d'équipements de voie ferrée ou de tramway ; de véhicules autres que le matériel roulant ferroviaire ou de tramway et leurs parties et accessoires ; d'aéronefs véhicules spatiaux et leurs parties ; de navires bateaux et navires flottants.

<sup>16</sup> Selon les données *Comtrade* pour l'année 2017, il s'agit principalement d'« autos cycles tracteurs » (5,4% des importations totales) et de « navigation aérienne ou spatiale » (3,4%).

\*Focus sur l'insertion de la Tunisie au sein des chaînes de valeur mondiales

Selon un rapport de l'OCDE<sup>17</sup>, le degré d'ouverture commerciale et le niveau d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales de la Tunisie augmentent depuis le milieu des années 1990. L'OCDE l'explique par la réduction progressive des barrières tarifaires et non tarifaires, la signature d'accords de libre-échange et l'existence d'un régime dit « *offshore* ». L'OCDE mentionne dans son rapport que la Tunisie est particulièrement présente dans les chaînes de valeur relatives aux produits électroniques, aux industries mécaniques et électriques, à la chimie, à l'agro-alimentaire, aux services aux entreprises et (de moins en moins) au textile et à l'habillement. Du fait du fractionnement des chaînes de valeur, on assiste en outre à un accroissement des exportations tunisiennes de biens d'équipement et biens intermédiaires, au détriment des produits finis<sup>18</sup>. Selon l'institution, ces évolutions confirmeraient le fait que la Tunisie s'inscrit dans une stratégie de montée en gamme de son appareil exportateur. Ainsi, la Tunisie s'orienterait de plus en plus vers des secteurs plus intensifs en technologie et en compétences, et vers des produits complexes et sophistiqués<sup>19</sup> (cas par exemple des produits mécaniques, électriques et informatiques, au détriment des produits textiles<sup>20</sup>), d'autant que les performances des filières électronique, mécanique et électrique, pharmaceutique et plastique en Tunisie seraient particulièrement bonnes<sup>21</sup>. Selon l'OCDE, ces évolutions seraient liées principalement aux activités d'entreprises bénéficiant du régime *offshore*<sup>22</sup> (notamment dans le textile, les industries mécaniques, électriques et électroniques, la chimie et l'agro-alimentaire)<sup>23</sup>. Ces entreprises se sont implantées en Tunisie le plus souvent à la suite d'investissements directs à l'étranger (IDE)<sup>24</sup>. Ces flux d'IDE sont le plus souvent orientés vers les secteurs tunisiens à fort potentiel en termes d'intégration dans les CVM et de positionnement à l'international. Ainsi, les entreprises *offshore*, implantées généralement à proximité des ports commerciaux (est du pays), s'approvisionnent peu sur le marché local et visent rarement à satisfaire la demande locale selon l'OCDE. C'est d'autant plus le cas qu'en se connectant à l'économie locale, les firmes multinationales du régime *offshore* subiraient des contraintes importantes (autorisations administratives requises, freins multiples à l'investissement, etc.). En conséquence, les entreprises *offshore* ont peu d'effet d'entraînement sur l'économie nationale selon l'OCDE. Ces entreprises génèrent un commerce intra-firme en lien avec les stratégies de multinationales dans le cadre de la division internationale des processus productifs, qui visent à bénéficier des avantages comparatifs locaux (fiscalité, coût et formation de la main-d'œuvre, positionnement géographique, risque sécuritaire limité par rapport aux autres pays de la région, infrastructures locales, etc.). Au total, le commerce extérieur et les flux d'IDE apparaissent étroitement imbriqués, et sont largement soutenus par le secteur *offshore*. A ce titre, la suppression progressive des régimes fiscaux préférentiels en matière d'imposition directe pourrait avoir un impact non négligeable sur les flux commerciaux et financiers de la Tunisie (cf. *infra*).

<sup>17</sup> « Insertion de la Tunisie dans les chaînes de mondiales et rôle des entreprises *offshore* », 25 juin 2018.

<sup>18</sup> 43,5% des biens importés par la Tunisie étaient des produits finis en 2018, contre 49,9% en 2010 (données *comtrade*).

<sup>19</sup> Selon l'OCDE, **il est désormais erroné d'affirmer que les activités à faible valeur ajoutée (assemblage, etc.) prévalent en Tunisie**. Cela est corroboré par les données de commerce en valeur ajoutée de la base Tiva, permettant d'évaluer la part de valeur ajoutée étrangère dans les exportations tunisiennes, ainsi que la part de valeur ajoutée tunisienne dans les exportations étrangères. Ces conclusions vont à l'encontre de celles mentionnées dans l'étude de la Banque mondiale de 2014 (« La révolution inachevée »). Pour la Banque Mondiale, « *les entreprises (...) ont externalisé l'assemblage et d'autres tâches à faible valeur ajoutée vers la Tunisie. (...) la Tunisie ne produit de fait qu'une partie mineure de ces produits liée à l'assemblage de pièces fabriquées à l'étranger.* »

<sup>20</sup> Les exportations tunisiennes de produits textiles ne représentaient plus que 21,9% des exportations tunisiennes totales en 2018, contre 46,6% en 2000.

<sup>21</sup> Cf. les graphes à ce sujet, mentionnés dans l'étude de l'OCDE.

<sup>22</sup> **Les exportations tunisiennes du régime *offshore* représentaient près des 3/4 des exportations totales du pays en 2017** (25 Mds TND sur l'année) et les importations tunisiennes *offshore* environ 1/3 du total (50 Mds TND) en 2017. **La taille de ces entreprises est en moyenne plus grande que celles du secteur *onshore*** : selon l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation, 95% des entreprises *offshore* ont un effectif supérieur ou égal à 50 agents, contre 67,4% pour les entreprises *onshore*.

<sup>23</sup> La Banque mondiale aboutit aux mêmes conclusions (cf. l'étude de 2014 « La révolution inachevée » - chapitre 4, page 145) : « *le modèle onshore-offshore a initialement contribué au développement de la Tunisie pendant les années 70 et 80. La dualité onshore-offshore a contribué à la transformation économique de la Tunisie car le secteur offshore a attiré des investisseurs étrangers et a rapporté les devises dont le pays avait tant besoin, alors que le secteur onshore lourdement protégé a facilité le développement d'une base industrielle locale. En fait, le régime offshore a été indéniablement un succès en termes d'attraction des investisseurs étrangers, d'appui à la création de nouvelles entreprises et de création d'emplois par rapport au reste de l'économie* » (cf. WB. « La révolution inachevée », chapitre 4, 2014).

<sup>24</sup> **80% des entreprises étrangères implantées en Tunisie en 2016 étaient présentes dans le secteur *offshore*** selon l'Institut National de la statistique (INS) et le répertoire national des entreprises (RNE).

#### **1.4 Le résultat des négociations relatives à l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) et la suppression progressive du régime offshore en matière de fiscalité directe devraient influencer sur les échanges commerciaux entre la France et la Tunisie.**

La Tunisie a adhéré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995. La même année, elle a signé un Accord d'association avec l'Union européenne instaurant une zone de libre-échange entre les deux entités<sup>25</sup>. **Si les droits de douane appliqués par la Tunisie ont fortement baissé sur longue période<sup>26</sup>, la Tunisie maintient encore aujourd'hui un certain nombre de barrières non tarifaires au commerce**, qui limitent l'accès au marché pour les produits européens notamment (cas des pneus, véhicules automobiles, vins et spiritueux, produits agricoles dont les pommes, carreaux en céramique et médicaments). Le commerce des services et les investissements européens sont également entravés par de nombreux obstacles.

Concernant l'avenir, **le résultat des négociations relatives à l'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA) devrait avoir un impact sur le montant des échanges commerciaux entre la France et la Tunisie.** Pour rappel, l'ambition de cet Accord dit de « nouvelle génération » est supérieure à celle d'un accord de libre-échange classique. En effet, il s'agit de parvenir à une harmonisation progressive des réglementations de l'environnement commercial, économique et juridique, une réduction des obstacles non tarifaires, une simplification des procédures douanières, ainsi qu'une amélioration des conditions d'accès des produits et services aux marchés respectifs. Si les parties tunisienne et européenne parvenaient à un accord, le commerce entre la Tunisie et la France serait facilité et les échanges commerciaux bilatéraux devraient se développer. Toutefois, si le 4<sup>ème</sup> cycle des négociations commerciales, qui s'est tenu à Tunis du 29 avril au 3 mai 2019, a permis des avancées sur un certain nombre de chapitres, des points d'achoppement importants perdurent, notamment dans les domaines agricole et des services. Un 5<sup>ème</sup> round devait avoir lieu d'ici la fin de l'année 2019 mais il a été reporté *sine die* en raison de la tenue d'élections présidentielle et législative en septembre/octobre 2019.

**La suppression progressive du régime offshore en matière de fiscalité directe** actée dans la Loi de Finances 2019 devrait également influencer sur les échanges commerciaux entre la France et la Tunisie, compte tenu des imbrications entre les IDE et le commerce extérieur (*cf.* focus sur l'insertion de la Tunisie au sein des chaînes de valeur mondiales et point 2.3).

## **2. La France reste le principal pourvoyeur d'investissements directs à l'étranger (IDE) en Tunisie.**

### **2.1 Si les flux d'IDE français en Tunisie représentent une part croissante des flux d'IDE totaux orientés vers ce pays (source FIPA), leur montant est plus faible qu'avant la crise de 2015 (source Banque de France).**

Selon la *Foreign Investment Promotion Agency* (FIPA-Tunisie), **la France demeurait en 2018 le 1<sup>er</sup> pourvoyeur d'IDE en Tunisie.** Cette année, elle concentrait 34,2% des flux d'IDE totaux (hors énergie) orientés vers la Tunisie<sup>27</sup>. Toutefois, ce ratio a chuté de 10 points par rapport à 2017 (44% des flux d'IDE totaux hors énergie cette année) en raison principalement de la progression des IDE en provenance du Qatar. Ainsi, la part des flux d'IDE qataris dans le total des flux d'IDE (hors énergie) vers la Tunisie est passée de 6,3% en 2017 à 26,2% en 2018, ce qui fait du Qatar le deuxième pourvoyeur d'IDE vers la Tunisie. Viennent ensuite l'Italie (3<sup>ème</sup> pays pourvoyeur d'IDE en Tunisie, avec 8,4% des flux totaux – ratio en hausse d'un point par rapport à 2017) et l'Allemagne (4<sup>ème</sup> fournisseur d'IDE en Tunisie avec 7,4% des flux totaux - ratio en baisse de 3 points par rapport à 2017).

D'après les données de la Banque de France, **les flux d'IDE français entrants en Tunisie se sont élevés à 45,6 M EUR en 2017.** Ils ont certes progressé de près de 10% par rapport à 2016 (+25% dans les secteurs financiers et de l'assurance, +22% dans le secteur immobilier) mais cette année constituait un point

<sup>25</sup> Cet accord ne concernait que les produits industriels manufacturés et avait comme seul objectif l'élimination progressive des tarifs douaniers.

<sup>26</sup> Droits de douane en moyenne pondérée (pondération selon l'importance relative des différents produits dans les importations totales du pays) passant de 27,4% en 1995 à 9,35% en 2016.

<sup>27</sup> Selon les données préliminaires de la FIPA, ce taux atteindrait 34,9% au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Ces données doivent être considérées avec les précautions d'usage.

bas. A titre comparatif, **les flux annuels moyens d'IDE français en Tunisie atteignaient 141,3 M EUR entre 2013 et 2015.**

Il convient de préciser que selon la FIPA, les investissements français réalisés en Tunisie en 2018 prennent rarement la forme de créations d'entreprises *ex nihilo*. En effet, **90,5% des projets relatifs à des IDE français en Tunisie au 1<sup>er</sup> semestre 2019 correspondaient à des extensions de projets déjà existants.** Seuls 9,5% étaient des créations de projets *ex nihilo*.

## **2.2 La France a accumulé un stock d'IDE important en Tunisie, qui est relativement bien réparti sur le plan sectoriel.**

Le Président de la République française M. Emmanuel Macron a annoncé lors de sa visite d'Etat en Tunisie les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2018, **un objectif de doublement du stock d'investissements directs à l'étranger (IDE) français en Tunisie sur la période de son quinquennat présidentiel** (mai 2017 - mai 2022). Cet objectif quantitatif a été fixé dans le but d'accroître la présence financière de la France en Tunisie. Il peut se décliner de différentes manières selon la source de données prise en référence (*cf.* focus en annexe). **En considérant les données de la Banque de France (source française, en conformité avec les normes internationales), cela revient à augmenter le stock d'IDE français en Tunisie de 777 M EUR<sup>28</sup> à 1691,3 M EUR en 5 ans.**

Selon les données de la Banque de France, **le stock d'IDE français en Tunisie a été divisé par deux entre 2014 (1 479,9 M EUR) et 2018 (777,0 M EUR, soit le stock le plus faible depuis 2009).** Le stock d'IDE français en Tunisie a en effet chuté de façon drastique en 2015, à la suite des 3 attentats perpétrés sur le sol tunisien. **Après deux années de croissance modérée, il a de nouveau diminué de -8,1% en 2018 par rapport à 2017** (845,6 M EUR). La France a donc pris du retard par rapport à l'objectif présidentiel. Pour atteindre l'objectif, le stock d'IDE français en Tunisie devra augmenter de 914,2 M EUR en 4 ans (de fin 2018 à fin 2022). Les autres pays ont connu une évolution en moyenne du même ordre puisque **le stock d'IDE bruts entrants totaux vers la Tunisie en USD aurait également baissé de -8,1% entre 2017 et 2018** selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED - à 26,8 Mds USD en 2018, soit environ 31,6 Mds EUR selon le taux de change annuel moyen).

**La baisse du stock d'IDE français en Tunisie de 2017 à 2018 est liée à la réévaluation substantielle du stock de 2017 par la Banque de France (BdF).** Lorsque la Banque de France publie ses données annuelles de stock d'IDE français par pays, elle réévalue les montants des deux années précédentes. Par exemple, en juillet 2019 elle a publié des données pour l'année 2018, tout en révisant à la hausse les montants en 2016 et surtout en 2017 (*cf.* les flèches noires de la figure 5). Le stock d'IDE français en Tunisie en 2017 a ainsi été fortement réévalué : alors qu'il s'élevait à seulement 705,7 M EUR selon les données de juillet 2018, il atteint désormais 845,6 M EUR, soit une réévaluation de +19,8%. Sans cette révision des données de 2017, les données de la BdF indiqueraient une hausse du stock d'IDE français en Tunisie de +10,1% entre 2017 et 2018. En juillet 2020, la Banque de France publiera les données de stock d'IDE français en Tunisie pour l'année 2019 et réévaluera les montants pour les années 2017 et 2018. **La probabilité de réalisation de l'objectif Macron sera alors redéfinie en fonction du sens et de l'ampleur de cette réévaluation.**

**Le stock d'IDE français apparaît relativement bien réparti sur le plan sectoriel,** ce qui limite les risques d'une chute du stock liée à une baisse d'activité concentrée dans un secteur. Selon la Banque de France, la France a notamment investi en 2018 dans les **activités de services financiers** - hors assurance et caisses de retraite (25,82% du stock d'IDE français en 2018 – figure 7), **dans les activités immobilières** (21,46%), ainsi que dans le **secteur de l'automobile et des autres matériels de transport** (12,37%). En outre, selon la FIPA, **les IDE français vers la Tunisie sont essentiellement des extensions d'IDE,** (plutôt que des créations *ex nihilo*) et ce serait plus souvent le cas que pour les autres pays en moyenne : 9,5% des flux d'IDE français hors énergie vers la Tunisie au 1<sup>er</sup> semestre 2019 (selon la FIPA) seraient des créations, contre 17% des IDE totaux hors énergie vers la Tunisie.

Les données de stock d'IDE de la FIPA peuvent être décomposées à un niveau géographique, contrairement à celles de la BdF. Selon la FIPA, **la France possédait fin 2018, le 2<sup>ème</sup> stock d'IDE en Tunisie, après les Emirats arabes unis, et devant le Qatar,** soit une situation semblable à 2017. La France

<sup>28</sup> La Banque de France a réévalué le stock de 2017 avec les nouvelles publications de juillet 2019. Il se situait selon les premières estimations de juillet 2018 à 705,7 M EUR.

détenait 16,2% du stock d'IDE total en Tunisie fin 2018 (contre 23,42% pour les Emirats arabes unis et 11,11% pour le Qatar – cf. figure 6). Ce stock représenterait environ 1 413 implantations d'entreprises et 143 416 emplois fin 2018 selon la FIPA.

Enfin, **le stock d'IDE français en Tunisie représente une part infinitésimale du stock total d'IDE français à l'étranger (0,06% en 2018)** selon la Banque de France. Au-delà de l'étroitesse du marché tunisien, la faiblesse de ce ratio s'explique entre autres par les multiples obstacles à l'investissement encore en vigueur en Tunisie, parmi lesquels : les autorisations administratives requises, les problèmes logistiques, les activités de corruption et le clientélisme, l'économie de rente, le climat social, l'instabilité politique, ou encore les dysfonctionnements institutionnels. Il convient néanmoins de préciser que les autorités tunisiennes ont mis en place un programme de réformes visant à supprimer progressivement ces barrières à l'investissement<sup>29</sup>.

### **2.3 La Loi de Finances 2019 comprenait une refonte complète de la fiscalité des entreprises (dont une révision du régime *offshore*) ; cette réforme fiscale a été confirmée dans le Projet de Loi de Finances 2020, ce qui pourrait avoir des conséquences à terme sur les flux d'investissements français en Tunisie.**

Selon le ministre des finances tunisien M. Ridha Chalghoum, la Loi de Finances 2019 avait pour objectif notamment **de renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises, et plus globalement d'améliorer le climat des affaires**. A cette fin, les autorités tunisiennes ont réformé le système fiscal :

- Le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés (IS) a été réduit de 25% à 13,5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour certains secteurs censés être à haute valeur ajoutée, à forte employabilité et dans l'export<sup>30</sup>.
- En outre, les sociétés créées au cours des années 2018, 2019 et 2020 sont exonérées d'impôt sur les bénéfices pour une durée de 4 ans à compter de leur date d'entrée en activité.

Toutefois, d'autres mesures fiscales mentionnées dans le texte final semblent devoir produire l'effet inverse de celui escompté sur le plan de l'attractivité fiscale :

- Par exemple, le taux d'IS est augmenté de 10 points (passant de 25% à 35%) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les sociétés exploitant des franchises et pour les concessionnaires automobiles, et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les grandes surfaces.
- Enfin, la LF 2019 fait état d'une révision des régimes fiscaux préférentiels relatifs à l'export et aux prestations de services financiers accordées aux non-résidents. **Elle acte la suppression<sup>31</sup> de ces régimes fiscaux préférentiels en matière d'impôt sur les bénéfices des sociétés et d'impôt sur le revenu<sup>32</sup>**. Le régime fiscal avantageux<sup>33</sup> qui s'appliquait dans le secteur *offshore* avait attiré les investisseurs français s'inscrivant dans une logique d'optimisation fiscale<sup>34</sup>. Sa révision aura probablement des conséquences sur **les flux d'IDE français en Tunisie** mais

<sup>29</sup> Loi de l'investissement de 2016, décret n°2018-417, loi transversale (avril 2019).

<sup>30</sup> Selon le Projet de Loi de Finances 2020, cette mesure concernerait uniquement certains services d'innovation (technologies de l'information, développement des logiciels et traitement des données), les sociétés de commerce international et les prestations de services logistiques groupés. En outre, ce taux réduit s'appliquerait aux bénéfices réalisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (et donc déclarés à partir de 2022). Enfin, pour bénéficier de ce taux réduit, les sociétés devraient réaliser un niveau minimum de dépenses annuelles, et employer un nombre minimum de salariés spécialisés et permanents (afin d'éviter que le taux ne s'applique à des sociétés écrans).

<sup>31</sup> La mesure s'applique dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les entreprises créées en Tunisie à partir de cette date. *A contrario*, les entreprises déjà présentes sur le marché au 31 décembre 2018 bénéficieront d'un dispositif transitoire : le régime fiscal préférentiel continuera ainsi de s'appliquer aux revenus et bénéfices que ces entreprises réaliseront jusqu'au 31 décembre 2020. Ce ne sera plus le cas pour les revenus et bénéfices réalisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (et donc déclarés à partir de 2022).

<sup>32</sup> La mesure ne concerne donc que les impôts directs. Cette réforme ne s'applique pas aux autres impôts et taxes (TVA, etc.).

<sup>33</sup> Imposées à seulement 10% dans le secteur *offshore* tunisien contre 25% pour le régime général, les entreprises françaises avaient un intérêt financier à réaliser des IDE dans ce secteur. C'était d'autant plus le cas qu'il existe une convention de non double imposition entre la Tunisie et la France, signée en 1973 et entrée en vigueur en 1975. Dans le cas de la France, cette convention s'applique à la fois aux impôts sur le revenu et aux impôts sur les sociétés. Concernant les impôts sur les sociétés, selon l'article 11, « les bénéfices d'une entreprise d'un Etat contractant ne sont imposables que dans cet Etat, à moins que l'entreprise n'exerce son activité dans l'autre Etat contractant par l'intermédiaire d'un établissement stable qui y est situé. Si l'entreprise exerce son activité d'une telle façon, les bénéfices de l'entreprise sont imposables dans l'autre Etat mais uniquement dans la mesure où ils sont imposables audit établissement stable ». En réalisant les activités sur le sol tunisien à partir d'investissements stables de type IDE, les entreprises françaises peuvent donc être imposées uniquement en Tunisie. Elles bénéficiaient ainsi de ce taux réduit.

**celles-ci semblent difficiles à évaluer *ex ante*** et en tout état de cause elles ne devraient pas être immédiates compte tenu du dispositif transitoire mis en œuvre.

- D'un côté, il s'agirait d'un signal positif envoyé aux investisseurs français car, par cette mesure, la Tunisie officialise son choix de s'inscrire dans une concurrence fiscale loyale. Suite à cette mesure, l'Union Européenne a retiré la Tunisie de sa liste grise des juridictions non coopératives en matière fiscale le 12 mars 2019.
- D'un autre côté, un relèvement trop important et rapide des taux d'imposition dans le secteur *offshore* pourrait induire un reflux d'IDE en dehors de la Tunisie, compte tenu de la réduction de l'avantage comparatif sur le plan fiscal.

Parmi les entreprises étrangères implantées en Tunisie en 2016, 80% d'entre-elles étaient présentes dans le secteur *offshore* selon l'INS et le répertoire national des entreprises (RNE). Il s'agit pour partie d'entreprises françaises en Tunisie. Si l'Institut National de la Statistique (INS) ne fournit pas de données par origine géographique, il communique le nombre d'entreprises *offshore* exportant vers la France (dont on peut supposer qu'il s'agit notamment de filiales de groupes français). En 2016, 1 366 entreprises présentes dans le secteur *offshore* tunisien exportaient vers la France (dont 37% dans le secteur du textile et de l'habillement et 19% dans les industries mécaniques).

Liste des principales sociétés françaises implantées dans le secteur *offshore* tunisien

Numérique	Automobile	Industrie électronique	Aéronautique	Textile
Altran Tunisie	Lacroix Electronics	SITEM - filiale de SOMFY	ZODIAC	·Damartex - Damart
Talan Tunisie	Cipi-Actia/ARDIA	Zodiac Nautic Tunisie	Stelia Aerospace- Airbus	·Fasitex - Marck
Sagemcom	Asteelflash	TIS Circuits (filiale de ALL Circuits)	Hutchinson	·Proxy - Décathlon
Téléperformances	Faurecia	Timelec (filiale de Socomec)	SEA Latelec - Latécoère	·Isalys - Lejaby
Vocalcom	Valeo	Sagemcom	Figeac Aero Tunisie	·DMD Confection
	Prysmian			·Kidiliz group (ex groupe Zannier)
	Bontaz Centre			BIC
	Plastivoire			

#### 2.4 Les investissements tunisiens en France se développent lentement.

**Les IDE tunisiens en France sont encore modestes.** Selon les données de la Banque de France, en 2017, la Tunisie détenait un stock d'IDE de 86 M EUR en France.

On constate un regain d'intérêt depuis une dizaine d'années :

- groupe plasturgique PEC (15 M EUR de chiffre d'affaires ; rachat en 2012 de l'usine angevine de l'allemand Poschmann, 20 emplois),
- El Badr (rachat en 2009 de Solaufil à Mécaplast – 90 emplois dans l'Oise – investissement de 0,7 M EUR en 2014),
- Vermeg (logiciels bancaires ; réalise 30 % de son chiffre d'affaires en France),
- présence tunisienne dans l'agro-alimentaire (Groupe CHO avec la filiale de distribution Médolio – une vingtaine d'emplois directs),
- présence tunisienne dans les technologies de l'information et de la communication (Cynapsys, Oxia et Proxym), etc.



ANNEXE :

Figure 1 : Echanges bilatéraux de biens entre la France et la Tunisie (Mds EUR)

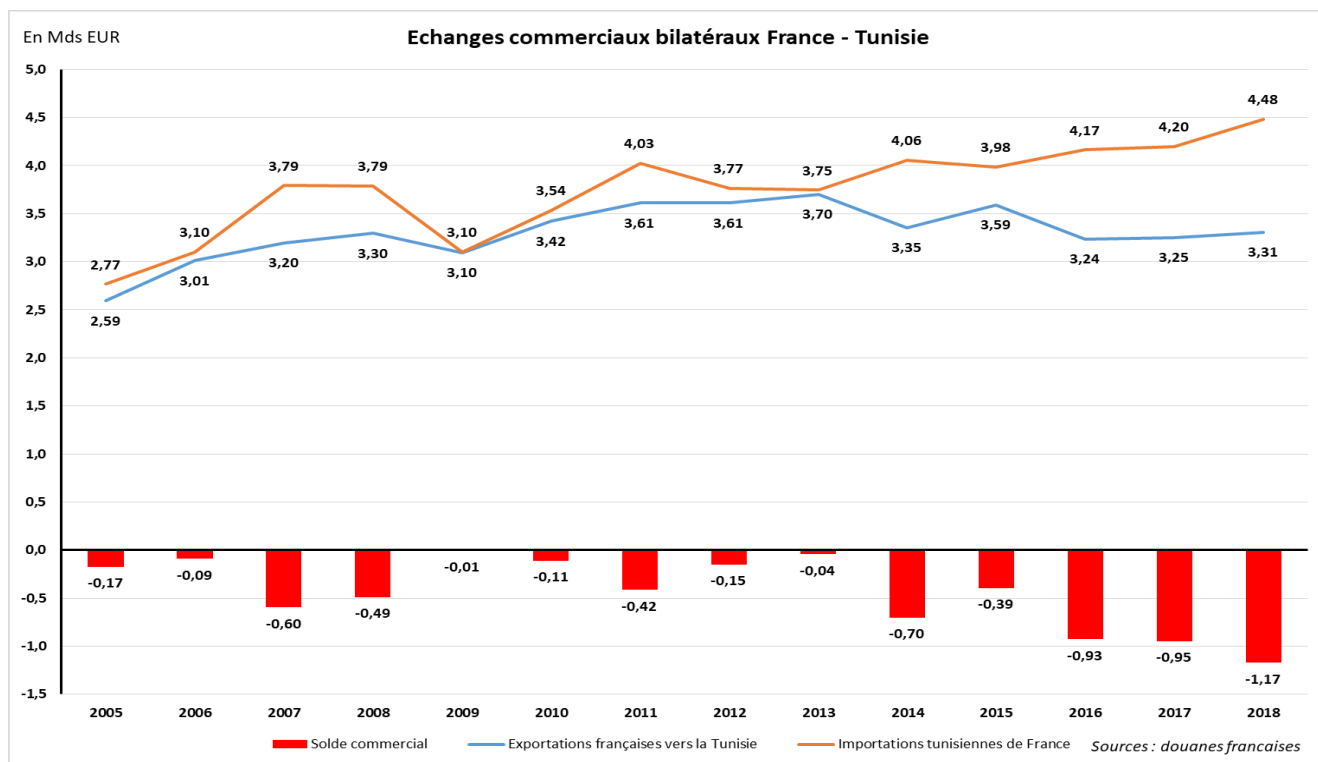


Figure 2 : Evolution des parts de marché des principaux partenaires de la Tunisie, en %

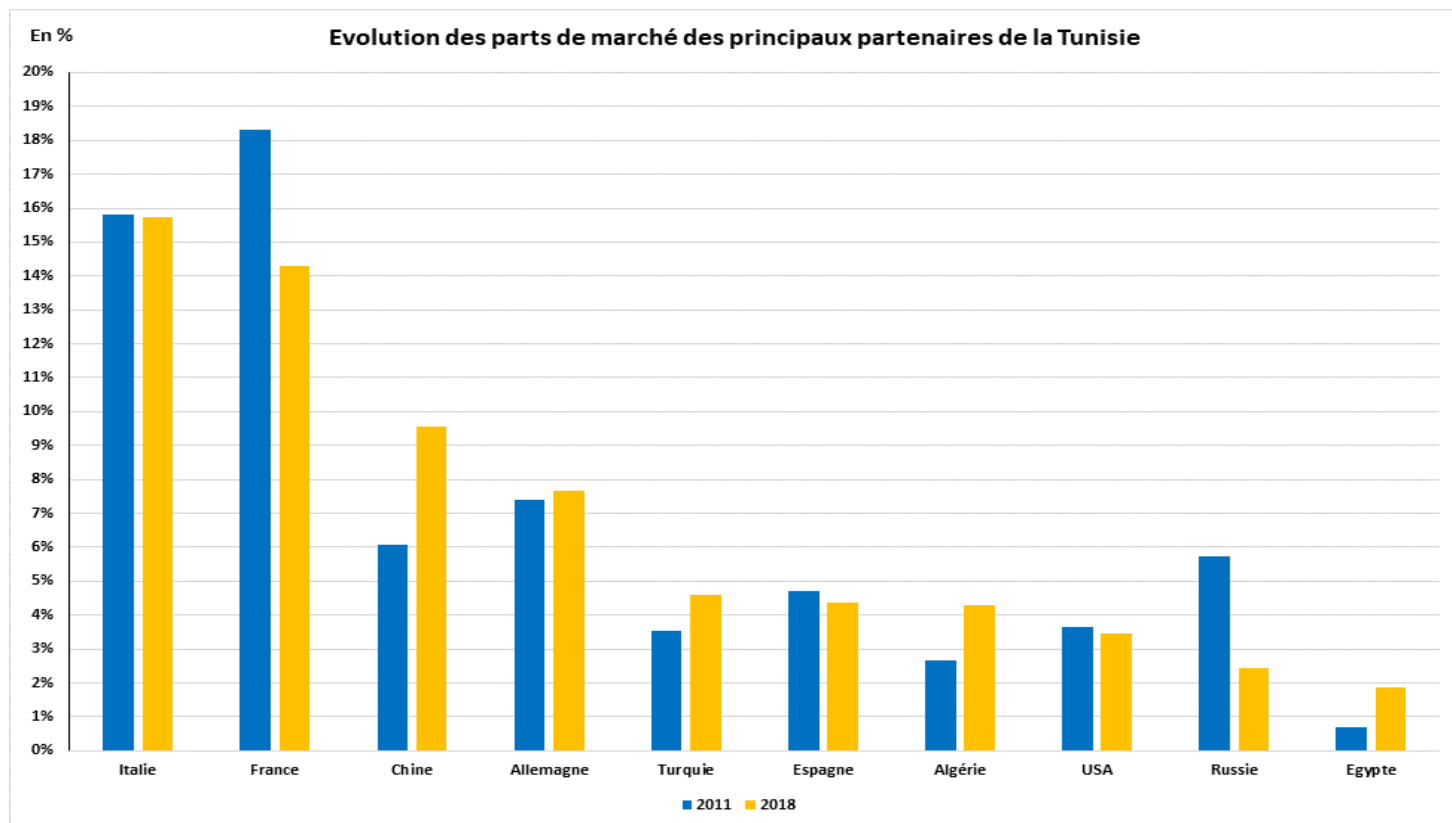


Figure 3 : Structure des exportations françaises vers la Tunisie en 2018

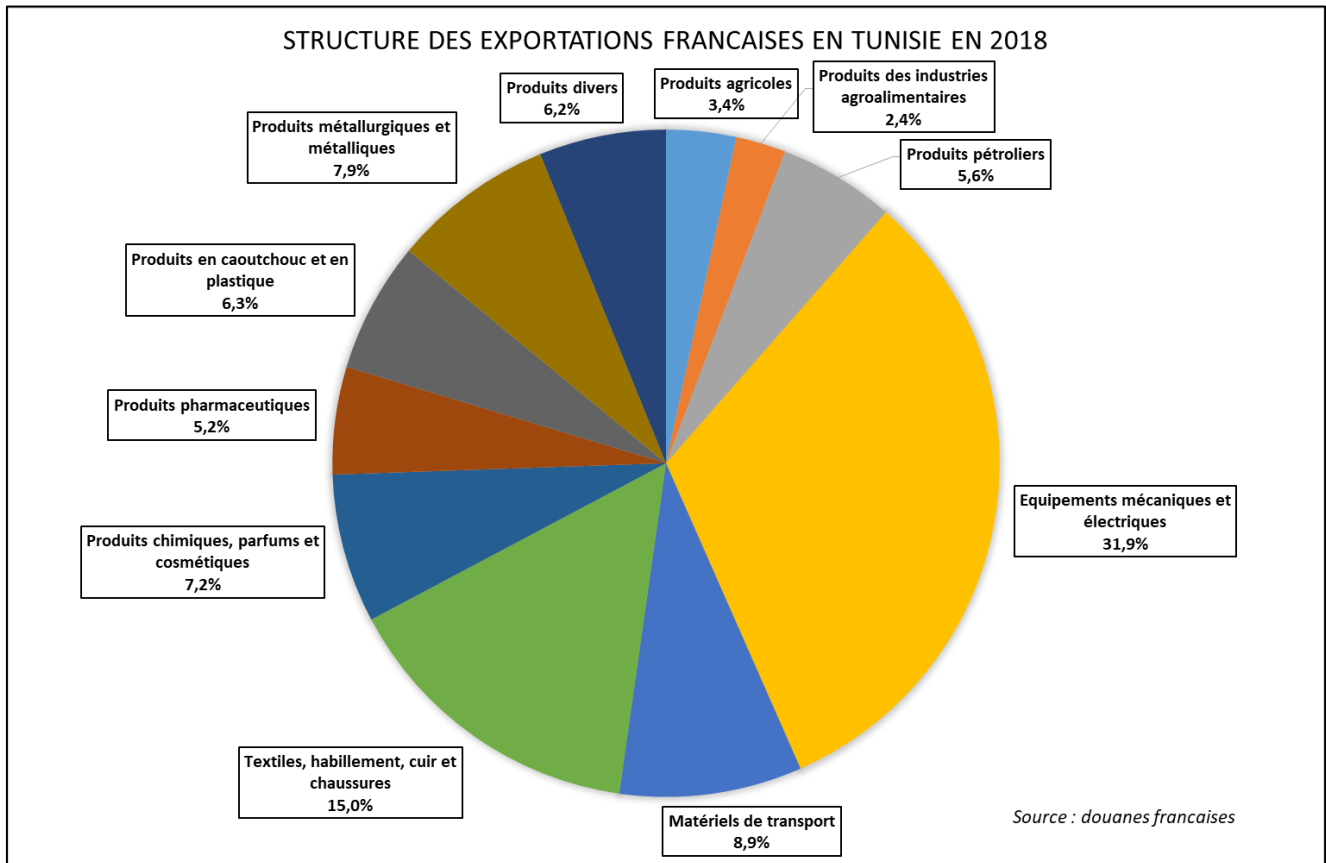


Figure 4 : Structure des importations françaises en provenance de Tunisie en 2018

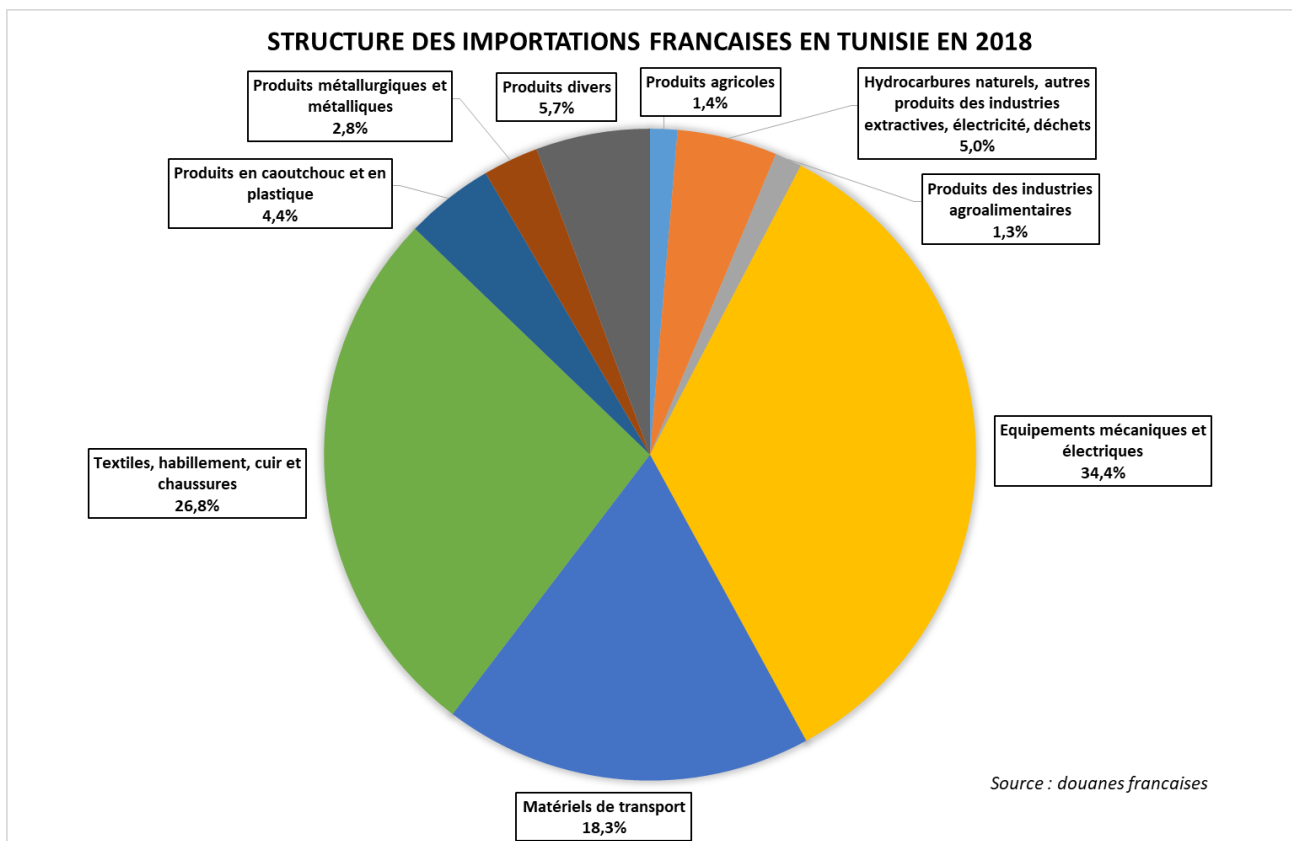


Figure 5 : Révisions successives des stocks d'IDE français en Tunisie (Banque de France)

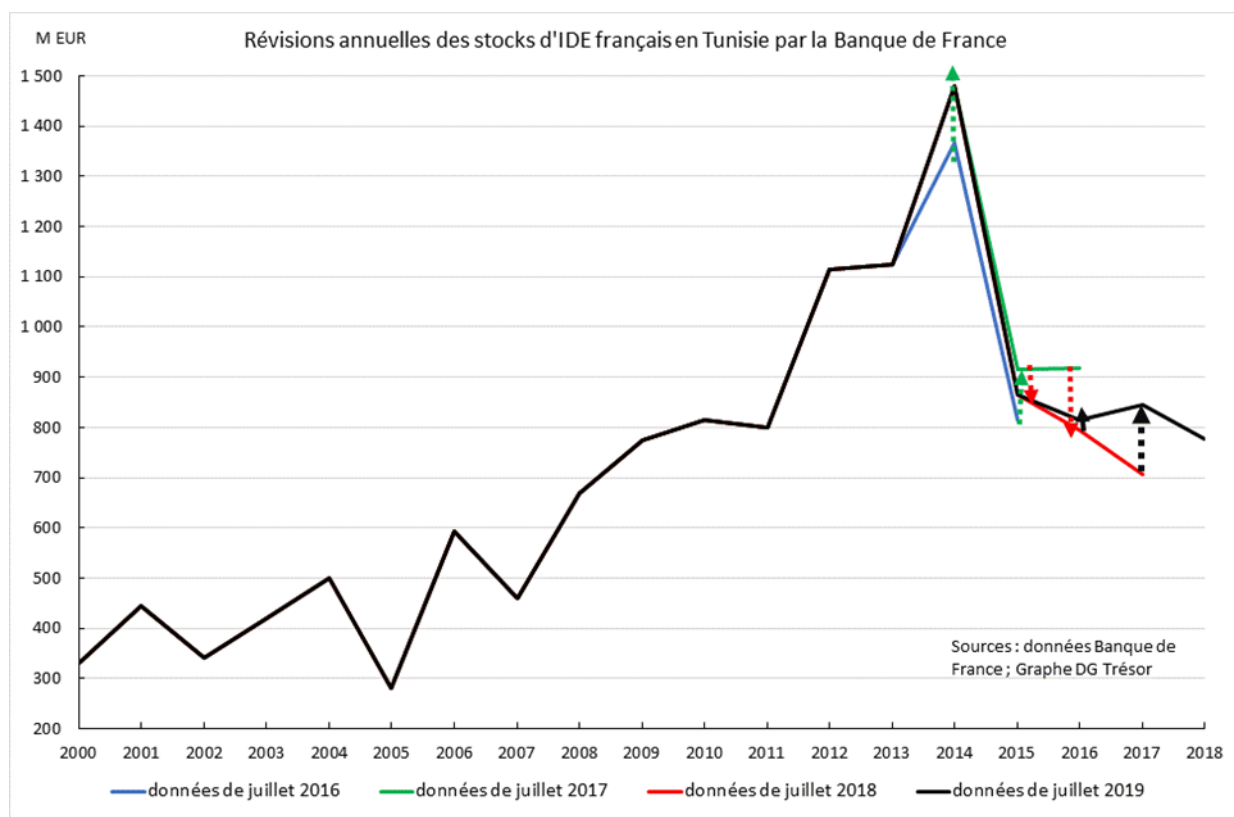


Figure 6 : Stock d'IDE hors énergie en Tunisie – répartition par pays d'origine (FIPA)

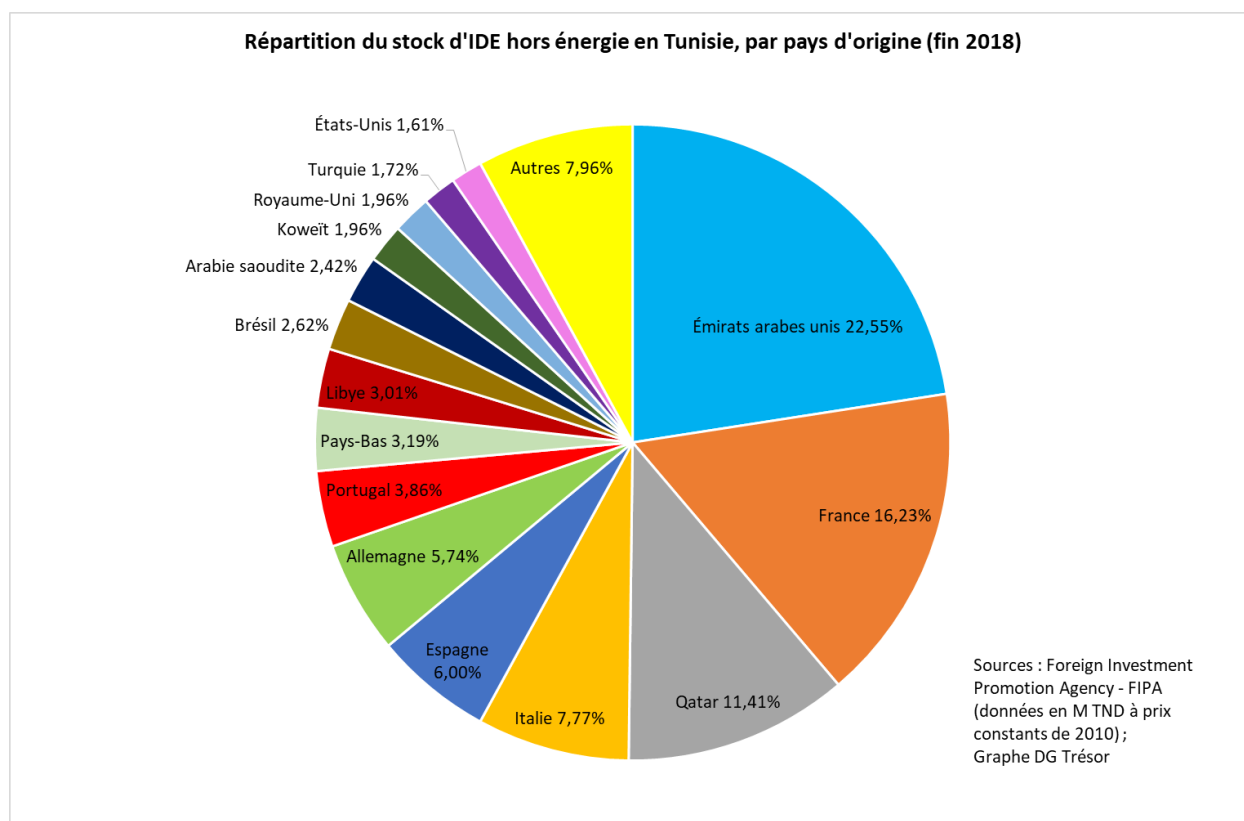


Figure 7 : Stock d'IDE français en Tunisie – répartition par secteur d'activité (Banque de France)

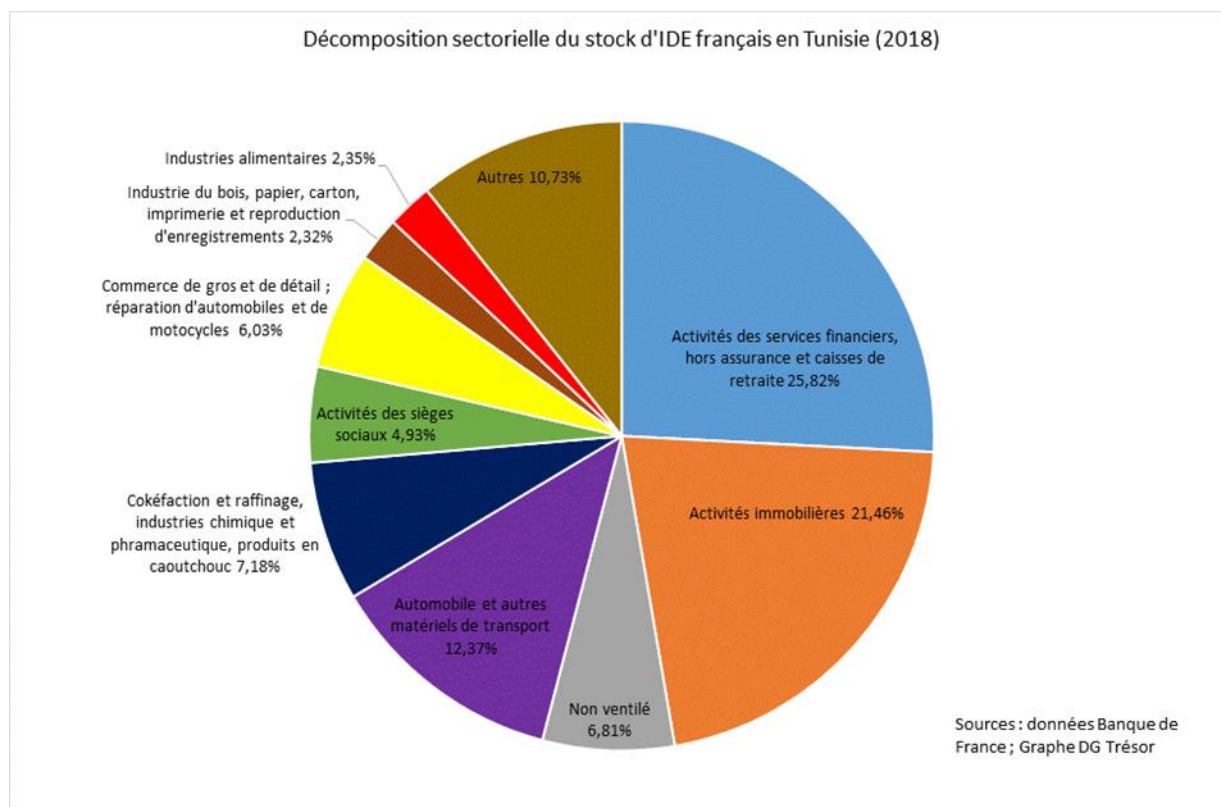
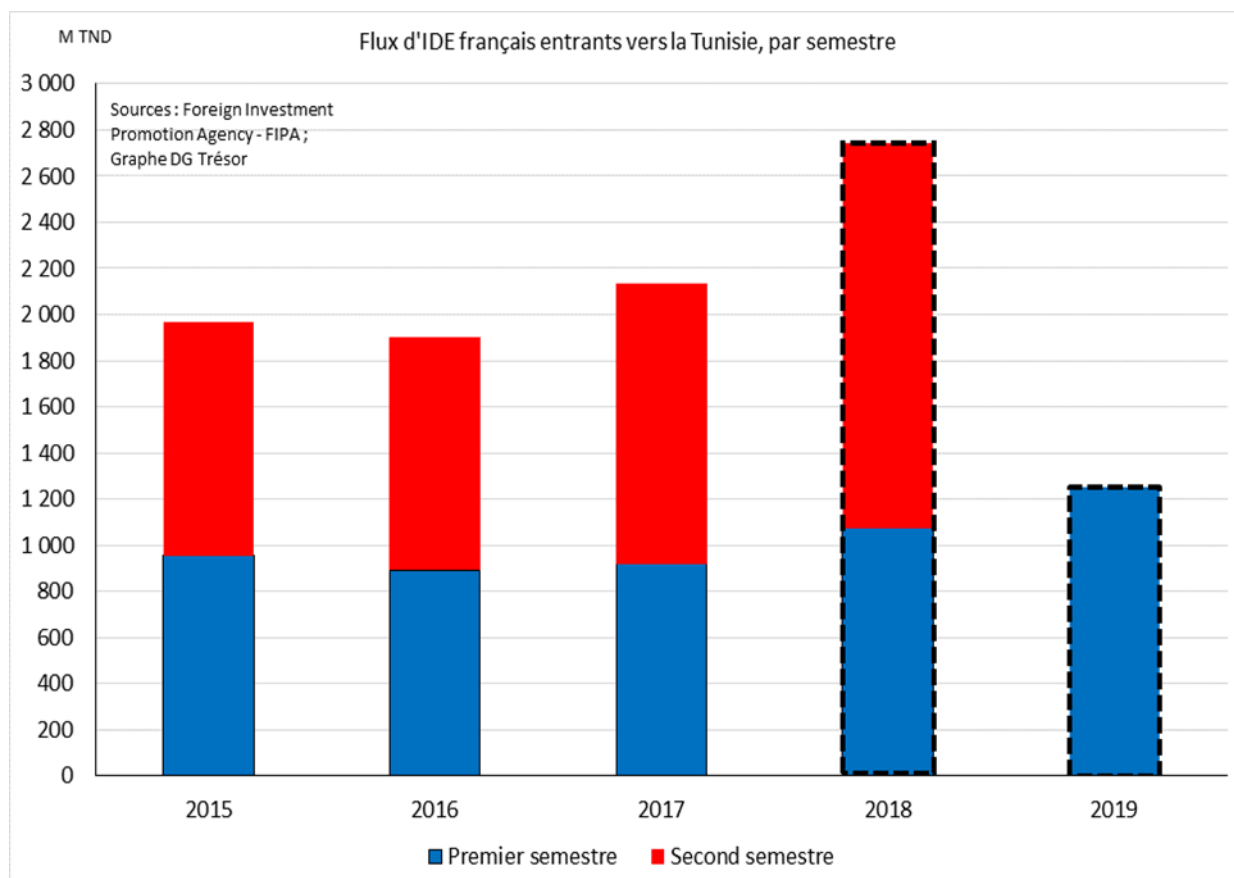


Figure 8 : Flux d'IDE français entrants à destination de la Tunisie – décomposition par semestre (FIPA)



## Focus : La méthodologie de la Banque de France utilisée pour comptabiliser les IDE français.

Les investissements directs à l'étranger (IDE) sont des investissements internationaux par lesquels des entités résidentes d'une économie acquièrent ou détiennent le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une économie tierce. Par convention, il s'agit d'un IDE lorsque l'entité acquiert ou détient **au moins 10% du capital ou des droits de vote** de l'entreprise investie.

### 1. Choix de la source des données pour évaluer les IDE français en Tunisie

Les données relatives aux IDE français en Tunisie utilisées pour cette note proviennent de deux sources différentes : l'une est française (Banque de France), l'autre est tunisienne (*Foreign Investment Promotion Agency* - FIPA).

Les données publiées par ces deux organismes diffèrent sensiblement. Ces écarts peuvent s'expliquer par les méthodes utilisées par chacun des organismes, en termes de collecte et de traitement des données.

La Banque de France bénéficie d'un meilleur accès aux données des entreprises françaises, tandis que la FIPA détient davantage de données sur les entreprises tunisiennes. En outre, la méthodologie retenue par la Banque de France pour le calcul des IDE est conforme aux nouvelles normes méthodologiques définies par le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) – cf. *infra*. **Ainsi, compte tenu de la robustesse du traitement des données réalisé par la Banque de France, il a été décidé de privilégier ces données pour l'évaluation du stock d'IDE français en Tunisie.**

Il est important de préciser que les données de la Banque de France ne permettent pas de réaliser des comparaisons internationales (sur le plan de l'origine géographique des flux et des stocks d'IDE en Tunisie), puisqu'elles ne prennent en compte que les flux et stocks d'IDE français vers la Tunisie. Ces comparaisons internationales sont en revanche possibles à partir des données de la FIPA, puisque celles-ci prennent en compte les flux et stocks d'IDE bilatéraux en Tunisie, en provenance de l'ensemble des pays du monde.

### 2. Evaluation du stock d'IDE français par la Banque de France

La Banque de France applique la méthodologie officielle d'évaluation des IDE, qui est décrite dans la **6<sup>ème</sup> édition du manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale du Fonds monétaire international (FMI)**<sup>35</sup>.

La Banque de France (BdF) révisé une fois par an les données annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure de la France. **Ces révisions portent sur les données des trois dernières années** (i.e. des données sur une année supplémentaire, ainsi que celles sur les deux années antérieures) et intègrent à la fois des déclarations tardives et des corrections d'erreurs sur les déclarations effectuées précédemment, ainsi que des données annuelles supplémentaires.

- *Concernant les flux d'IDE* : Les entreprises, les sociétés d'assurance et les intermédiaires financiers qui réalisent une **opération d'IDE d'un montant supérieur à 15 M EUR** sont tenus de déclarer l'opération dans les vingt jours ouvrables suivant sa réalisation effective<sup>36</sup>.
- *Concernant les stocks d'IDE* : Les succursales de la BdF effectuent auprès des entreprises résidentes (entreprises industrielles et commerciales, intermédiaires financiers ou compagnies d'assurance) une enquête annuelle<sup>37</sup>, concernant leurs filiales et participations à l'étranger. Toute filiale non résidente doit être déclarée dans le cadre de cette enquête si i/ le montant des capitaux propres détenus par l'investisseur direct résident est **supérieur à 5 M EUR**, ou si ii/ le coût d'acquisition était supérieur à 5 M EUR.

<sup>35</sup> Le manuel du FMI définit les règles et normes d'enregistrement des transactions internationales :

<https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/bop/2007/bopman6f.pdf>

La méthodologie employée par la Banque de France est décrite ici :

[https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/07/04/bdp-methodologie\\_072015.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/07/04/bdp-methodologie_072015.pdf)

<sup>36</sup> Décision n° 2007-01 du Comité monétaire du Conseil général de la Banque de France.

<sup>37</sup> A noter également qu'une enquête sur les créances et dettes financières vis-à-vis des non-résidents (EFI) est réalisée par sondage, selon une fréquence annuelle ou trimestrielle, pour évaluer les encours de créances et de dettes financières des entreprises résidentes industrielles, commerciales et d'assurance vis-à-vis d'entités non résidentes. La partie « Affiliés » (i.e. les avoirs et d'engagements vis-à-vis d'entités appartenant au même groupe international) est enregistrée dans la rubrique « investissements directs ».

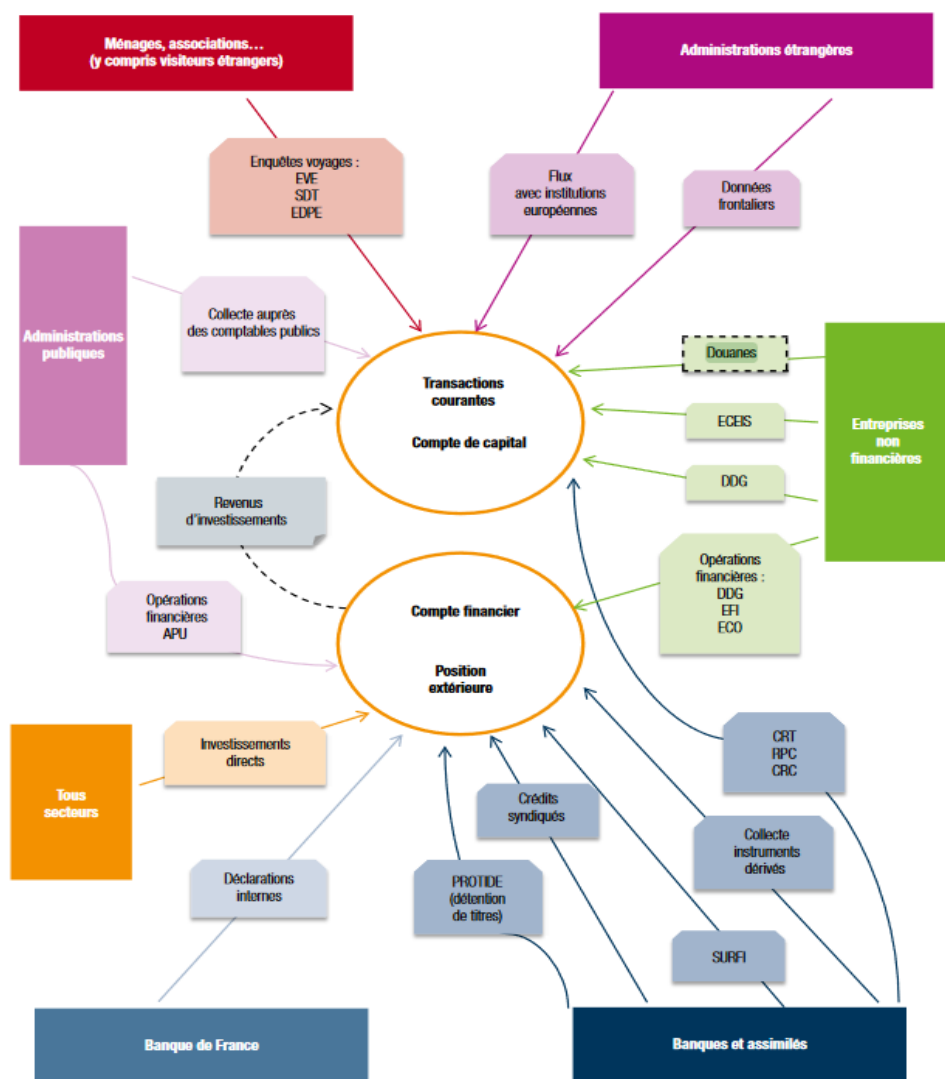
**La ventilation géographique des IDE** (français vers l'étranger, ou étrangers vers la France) **est établie en fonction du pays immédiat** d'origine ou de destination des fonds. Par exemple, si la filiale britannique d'une entreprise japonaise détient une entreprise française, l'encours d'IDE concerné sera alloué au Royaume-Uni (et non au Japon).

Néanmoins, des ventilations supplémentaires sont également réalisées **en fonction du pays de résidence de l'investisseur ultime**, i.e. l'entité à l'origine de la chaîne de liens financiers (supérieurs à 50 %) constitutive d'un groupe. L'investisseur ultime est identifié afin d'avoir une meilleure connaissance de l'entité qui détient et contrôle en dernier ressort l'entreprise résidente qui a investi à l'étranger (ou l'entreprise résidente investie).

En plus des données collectées par la BdF, d'autres sources sont utilisées pour alimenter certaines lignes de la balance des paiements et de la position extérieure, mais aussi pour compléter ou vérifier les informations issues des collectes évoquées précédemment :

- **La base de données sur les entreprises résidentes FIBEN** (Fichier bancaire des entreprises) : FIBEN recense des informations sur 7 millions d'entités et 280 000 bilans analysés. Cette source est notamment utilisée pour établir les données relatives aux revenus et aux stocks d'investissements directs étrangers en France.
- **L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)** : il fournit des informations relatives à l'identification des participations, dans le cadre des IDE, grâce à ses registres d'entreprises (fichier LIFI sur les liaisons financières entre sociétés).

Schéma de la Banque de France  
Sources statistiques utilisées pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure de la France



Source : Banque de France.

#### Méthode de valorisation du stock d'IDE français par la Banque de France

Les stocks d'IDE peuvent être valorisés en i/ en valeur comptable, ii/ en valeur de marché, ou iii/ en valeur mixte (soit une voie médiane entre la valeur comptable et la valeur de marché). Il convient de préciser que **le FMI et l'OCDE recommandent de valoriser les stocks d'IDE en capital social aux prix de marché** (pour une plus grande cohérence entre les flux enregistrés en balance des paiements et les stocks composant la position extérieure)<sup>38</sup>. Toutefois, **la Banque de France privilégie la valeur mixte pour l'évaluation des stocks d'IDE**, car elle est la plus utilisée par les autres pays et permet donc des comparaisons internationales homogènes. En valeur mixte, la partie cotée des encours d'IDE français est valorisée en valeur de marché, tandis que la partie non cotée est valorisée en valeur comptable. **En conséquence, des écarts peuvent apparaître entre le montant des flux d'IDE (en valeur de marché) et la variation des stocks d'IDE (en valeur mixte)**. Ces écarts sont liés au fait que les perspectives de développement économique de l'entreprise, et l'estimation de certains actifs incorporels sont pris en compte dans la valeur de marché, mais pas dans la valeur comptable.

---

<sup>38</sup> La valeur de marché des participations au capital des entreprises investies est calculée directement à partir du cours des actions, lorsque les entreprises sont cotées. Toutefois, ce cas est minoritaire car les stocks d'IDE français concernent principalement des entreprises non cotées. Dans ce cas, la valeur de marché des IDE est estimée par référence aux actions cotées (i.e. par analogie entre sociétés cotées et sociétés non cotées). Pour cela, **la méthode des ratios de capitalisation a été retenue dès 2009, conformément aux recommandations du FMI et de l'OCDE**. Cette méthode repose sur le principe selon lequel des actifs équivalents doivent valoir le même prix, à leur différence de liquidité près.